

Direction des Territoires et de l'Habitat

D22-DTH-0649



Affaire suivie par Romain MORIN
tél : 01.34.25.16.46.
romain.morin@valdoise.fr

Cergy, le 21 FEV. 2022

Expéditeur : DTH

Hôtel de Ville
Monsieur Luc STREHAIANO
Maire de Soisy-sous-Montmorency
BP 50029
95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY Cedex

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu pour avis, le 22 décembre 2021, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. À ce titre, veuillez trouver ci-dessous nos remarques.

Concernant les voiries et les enjeux de mobilité, l'OAP 4 va modifier les accès au futur îlot et il faudra veiller à ce que les accès aux « poches de places de stationnement » ne soient pas trop proches du carrefour, ce qui pourrait être accidentogène. Il n'est par ailleurs pas fait mention de l'accès au parking des logements. À ce titre, le Département préconise que le projet d'aménagement lui soit présenté au stade des études, par l'intermédiaire de la Direction des Mobilités, avant le dépôt de tout permis de construire.

Concernant les modifications liées à l'adaptation du PLU avec les préconisations du SAGE *Croult Enghien Vieille-Mer*, le Département rejoint dans ses remarques l'avis formulé le 4 janvier 2022 par les services de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur ce même projet de modification du document d'urbanisme.

Par ailleurs, si le règlement (page 16 de la notice de présentation) mentionne bien que les zonages d'assainissement « Eaux Usées » et « Eaux pluviales », ainsi que les règlements d'assainissement de la Communauté d'Agglomération et du syndicat compétents sont désormais annexés au PLU, ces documents ne nous ont pas été transmis dans le cadre de cette modification. Mes services seraient intéressés d'en recevoir une copie par voie numérique.

A l'issue de la procédure, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre la version approuvée par votre Conseil municipal. Un format numérique pourra parfaitement convenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**La Directrice des Territoires et de l'Habitat
par intérim**

Diane ROUSSIGNOL